



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°145

2 Juillet 2020

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

Notre site internet a fait peau neuve, voici le lien pour le consulter : <https://cyrildechegne.fr>, vous y retrouverez notamment les anciens agendas et nos missions (Audit financier, PPI, Evaluations, EPRD/ERRD, formations...)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **"5e risque" : Une mission sur les rails**

Lors d'un communiqué commun d'Olivier Véran, Gérald Darmanin, et Sophie Cluzel, il a été annoncé qu'une mission de préfiguration du 5e risque (ou de la 5e branche de la sécurité sociale) allait être « confiée à Laurent Vachey, qui devrait commencer ses travaux sous peu ». Inspecteur général des finances, Laurent Vachey a ainsi été chargé « d'identifier des sources de financement à mobiliser dès 2021 ». Sachant qu'il a été directeur adjoint puis directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) entre 2007 et 2011 et qu'il a également été co-auteur d'un rapport préconisant une réforme de la tarification des établissements « handicap », chantier aujourd'hui connu sous le nom de « Serafin-PH ». Olivier Véran a aussi indiqué, qu'une autre mission portant sur la question de l'identification des moyens financiers pour abonder la CNSA dans le cadre de la réforme de la perte d'autonomie, avait été décidée.

Pourvu que tout cela débouche sur des moyens nouveaux !

- **PAI (Plan d'Aide à l'Investissement) : Bilan**

L'an dernier, la CNSA a consacré 130,89 millions d'euros (M €) à la modernisation des ESMS, au titre du PAI 2019. Ces crédits ont permis de financer 129 opérations dans le secteur des personnes âgées (99% en Ehpad), pour un montant de 100,89 M € et 56 opérations dans le secteur des personnes handicapées. Les projets financiers concernaient la majorité des restructurations d'établissements. En parallèle, précise la CNSA, les ARS ont consacré 128,3 M € de crédits non reconductibles à l'investissement dans les ESMS (32,4 M € pour le secteur des personnes âgées et 95,9 M € pour le secteur des personnes handicapées).

Les textes relatifs au PAI 2020 ne sont pas encore parus, mais la caisse donne quelques précisions sur le [site](#). Cette année, elle lui consacrera 110 M €, dont 80 M € pour les ESMS

pour les personnes âgées et 30 M € pour les structures pour les personnes handicapées. Les dossiers de demande d'aide à l'investissement 2020 sont d'ores et déjà disponibles.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Messagerie sécurisée de santé : 1/3 des EHPAD raccordés**

Près de 2 500 Ehpads sont déjà raccordés à la messagerie sécurisée de santé ([MSSanté](#)) sur l'ensemble du territoire, "soit un tiers du nombre total" de ces établissements, indique l'Agence du numérique en santé (ANS) sur son [site](#). Ce déploiement au secteur médico-social est inscrit dans la feuille de route du numérique en santé, en lien avec la généralisation des identités numériques des acteurs de santé. L'objectif est que l'ensemble des Ehpads soient couverts d'ici la fin de l'année. L'agence note que le déploiement couplé des plateformes de télémédecine et de la MSSanté permet de développer "des messageries sécurisées de santé et les échanges entre les établissements de soins et les Ehpads". Des échanges circonscrits qui concernent "la préparation et la téléconsultation ou encore la transmission de l'ordonnance à l'officine".

- **Guide pratique COVID pour les EHPAD**

[L'Agence régionale de santé Hauts-de-France](#) a conçu et diffusé aux EHPAD de la région un guide pratique rassemblant les recommandations de gestion de l'épidémie de Coronavirus covid-19. Ce guide est amené à évoluer selon les éventuelles nouvelles recommandations applicables.

- **ARS Grand-Est équipe les ESSMS en tablettes et smartphone**

Dans un communiqué, L'ARS Grand-Est annonce qu'elle est en train d'équiper 352 structures médico-sociales (Ehpads et secteur handicap) de smartphones et de tablettes. Le but est de permettre aux résidents et usagers de bénéficier de téléconsultations et de garder le lien avec leur entourage. En juin, 411 smartphones et 96 tablettes ont ainsi été distribués à 272 structures médico-sociales. D'autres équipements seront livrés à 80 autres structures en juillet, représentant au total 651 téléphones et 136 tablettes déployés. Le coût de l'opération, incluant 2 ans d'abonnement, est de 500 000 euros, intégralement pris en charge par l'ARS Grand-Est. **Vivement ces initiatives chez nous**

Remontez-moi les gestes envers les ESSMS que vos financeurs ou partenaires ont pu faire sur cette période de COVID.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **RGPD : Un outil pour faire le point**

[L'ANAP](#) vient de mettre en ligne un outil pour vous aider à faire le point sur la maturité de votre établissement face à l'obligation de la RGPD (protection des données). Grâce à un autodiagnostic de 49 questions, vous aurez le bilan de votre positionnement en RGPD et le plan d'action à mettre en place pour vous améliorer.

- **EHPAD de demain : des pistes ?**

Après le temps de l'urgence sanitaire, vient celui de la préparation de la future loi "Grand âge et autonomie". Dans cette perspective, l'AD-PA émet des propositions dont la transformation de certains Ehpad en véritables chez-soi pour les personnes âgées.

Du côté de l'éthique, d'abord... Ce terme si souvent galvaudé, l'association veut le conjuguer avec la politique en direction des personnes âgées. « La question de la citoyenneté, précise Romain Gizolme, le directeur de l'organisation, doit être mise au cœur des projets ». Il estime important « d'écouter les personnes âgées vulnérables pour vivre en citoyen à tout âge ». Il faudrait notamment qu'ils soient mieux représentés, notamment au sein du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Romain Gizolme remarque en effet que les personnes âgées en institution ont été victimes récemment d'une discrimination. « Elles ont subi près de trois mois et demi de confinement quand les autres Français n'ont pas connu que deux mois. »

L'association de directeurs considère également que les personnes âgées sont victimes d'âgisme dans la mesure où leurs besoins sont sous-estimés dans les plans d'aide. Il faut donc compenser de façon plus généreuse les vulnérabilités dont souffrent certaines personnes âgées. Mais la proposition la plus innovante concerne l'avenir des Ehpad. Le modèle est à bout de souffle, estime l'AD-PA, et il ne correspond plus aux attentes de la société, qui aspire à finir ses jours à domicile. Il faudrait permettre aux Ehpad d'opter, s'ils le souhaitent, pour « un fonctionnement de type résidence senior, tout en préservant leurs compétences techniques en matière de soins infirmiers et / ou médicales ». Les établissements ne relèveraient plus du code de l'action sociale et des familles, mais celui de la construction et de l'habitation. Une vraie révolution, qui demande de rompre avec une conception très médicale de la fin de vie !

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Des revalorisations rétroactives à venir ?**

Parmi les premières pistes qui émanent des réunions du Ségur de la santé, nous pouvons relever la revalorisation des carrières et des rémunérations et la transformation des environnements de travail. Cette augmentation pourrait être effective — de manière rétroactive — dès ce 1er juillet. Elle prendrait la forme soit d'un "complément de traitement indiciaire" pour tous les agents rémunérés sur une grille indiciaire, soit d'un "complément de salaire" équivalent pour les non-titulaires qui ne sont pas payés en points d'indice. La première possibilité, présentée comme un "nouveau dispositif de rémunération spécifique à la FPH", sera créée à l'occasion du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. Soignants et personnels médico-techniques bénéficieraient en plus d'une "majoration additionnelle supplémentaire de ce complément de traitement différenciée selon les corps". Par ailleurs, il est proposé de "porter en catégorie B le corps des aides-soignants" (actuellement en catégorie C) et de "faire converger les grilles des corps infirmiers (infirmiers en soins généraux, infirmiers spécialisés) vers la grille "type" de la catégorie A". Autre aspect abordé, la nécessaire construction d'un régime indemnitaire "plus lisible et plus transparent" pour les non-médicaux, en lieu et place de l'"enchevêtrement" actuel (plus d'une centaine de primes) et de champs d'application "hétérogènes". Il s'agirait ainsi de "fusionner l'ensemble des régimes indemnitaires existant.

Autant de pistes pour le moment discutées pour la FPH, et les autres secteurs ?

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **L'OCDE annonce : La France va devoir doubler ses effectifs en matière d'aide aux personnes âgées d'ici à 2040**

Alors que le gouvernement s'est finalement saisi de la question de la dépendance en annonçant la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale dédiée à l'autonomie, un

rapport de l'OCDE, publié le 22 juin, met en lumière le manque flagrant d'attractivité du secteur de l'aide aux personnes âgées en France. Si, dans les 28 pays de l'OCDE, le secteur des soins aux personnes âgées compte, en moyenne, 5 salariés pour cent personnes âgées de plus de 65 ans, ce ratio n'est que de 2,3 pour cent aînés en France, très loin derrière la Norvège et ses 12 salariés pour 100 personnes âgées. En France, les effectifs devraient être quasiment doublés pour faire face aux besoins, est-il expliqué. Dans son rapport, Dominique Libault chiffrait ces besoins à 150 000 postes à temps plein d'ici à 2030, un véritable défi quand on sait combien les métiers du grand âge souffrent d'un manque d'attractivité.

L'ensemble de ces constats, qui ne sont pas nouveaux, devraient nourrir les discussions autour de la création de la cinquième branche de la sécurité sociale ainsi que l'élaboration du futur – et très attendu – projet de loi « Grand âge ».

A suivre

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- Un [guide pour les familles](#)

Destinée à tous les proches de personnes âgées en perte d'autonomie, mais aussi aux résidents actuels ou futurs, la nouvelle mouture du guide de la CFDT retraités propose 46 fiches pratiques pour mieux comprendre le rôle et les droits des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie, élaborées à partir des bonnes pratiques identifiées sur le terrain.

- **Informatiser dossier usagers : Conseils de l'ANAP**

Accompagner les directeurs de structures médico-sociales dans l'informatisation des dossiers des usagers. L'ANAP a publié un document présentant les données qui peuvent être informatisées, parmi les principales fonctions- métiers associés à la tenue d'un dossier d'utilisateur dans le secteur médico-social. Peuvent ainsi être informatisées les fonctions liées à l'instruction de la demande d'admission de l'utilisateur, à la gestion administrative, ou encore à l'accompagnement de l'utilisateur.

AGENDA NATIONAL

- **Assises Nationales des EHPAD reprogrammées : Organisées les 10 et 11 mars 2020 à la Maison de la Chimie à Paris. Elles ont été reprogrammées les 16 et 17 Septembre 2020.**

Renseignements : Ingrid ROPP au 01.40.21.72.11 / ingreed.ropp@ehpa.fr

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Exposition de peinture par France Alzheimer 31 : Du 29 juin au 10 juillet 2020 à la Chapelle des Cordeliers à Toulouse (rue des Lois).**

Exposition donnée au profit des accompagnants de la maladie d'Alzheimer.

Contact : alzheimer31@orange.fr

- **Alzheimer Aveyron : manifestations à venir**

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **France Alzheimer Gironde** : [Programme 2020](#)

- **France Alzheimer Pyrénées Atlantiques** : [Programme 2020](#)

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteur : Cyril Dechegne
Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».